



Service public de Wallonie

Département du Réseau du Hainaut et
du Brabant wallon
Direction des Routes de Mons
Rue du Joncquois, 118
7000 MONS
Tél. : 065 35 95 11 • Fax : 065 35 22 84
Mél :

WINDVISION

Geldenaksevest, 4/101

3000

LEUVEN

Vos réf. :
Nos réf. : BAT/A17-B5/21.196 – K2010/01186
Votre contact : Monsieur Jacques BASTIEN (065/35 95 42)

Mons, le 10 MAI 2010

Objet : Autoroute A17 Territoire de Estaimpuis
Création d'un parc éolien

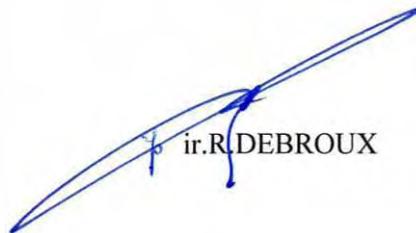
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la Direction des Routes de Mons ne voit pas d'objection à ce qu'un parc éolien soit installé à proximité de l'autoroute A17, sur le territoire des communes d'Estaimpuis, Saint Léger et Estaimbourg.

Néanmoins, aucune installation ne pourra être établie dans la zone de dégagement de 30 mètres comptés à partir de la limite du domaine autoroutier et la distance minimale, par rapport à l'autoroute, à laquelle devront se trouver les éoliennes devra correspondre à la hauteur du fût + la hauteur d'une pale.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Ingénieur en Chef-Directeur
des Ponts et Chaussées,



ir.R. DEBROUX



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur • Tél. : 081 77 20 00 • Fax : 081 77 37 80
<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)



Service public de Wallonie

Département du Réseau du Hainaut et
du Brabant wallon
Direction des Routes de Mons
Rue du Joncquois, 118
7000 MONS
Tél. : 065 35 95 11 • Fax : 065 35 22 84
Mél :

WINDVISION

Geldenaksevest, 4/101

3000

LEUVEN

Mons, le 02 JUL. 2010

Vos réf. :
Nos réf. : BAT/A17-B5/21.196 – K2010/01692
Votre contact : Monsieur Jacques BASTIEN (065/35 95 42)

Objet : Autoroute A17 Territoire de Estaimpuis
Création d'un parc éolien

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre courrier du 28 mai dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la Direction des Routes de Mons marque son accord sur l'implantation de deux éoliennes à 150 mètres (hauteur totale de l'éolienne) de la voie de circulation et non à 150 mètres de la limite du domaine autoroutier comme mentionné dans ma lettre BAT/A17-B5/21.196, K2010/01444 vous transmise en date du 10 mai 2010.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Ingénieur en Chef-Directeur
des Ponts et Chaussées,



Mr. R. DEBROUX



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur • Tél. : 081 77 20 00 • Fax : 081 77 37 80
<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)